

Groupe de travail 3 : Contrôle de l'UE et questions sanitaires, règles en matière de protection des consommateurs

Projet d'ordre du jour

Mardi 29 mars 2022 (09:00 – 12:30 CET)

Zoom / Radisson Collection Hotel, Grand Place Bruxelles (Hybride)

Interprétation en EN, ES, FR

08h30 *Café de bienvenue*

09h00 **Bienvenue du président, Benoît Thomassen**

09h05 **Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière réunion (26.01.22)**

09h10 **Points d'action**

- État d'avancement des points d'action de la dernière réunion - informations

09h15 **Information des consommateurs sur les denrées alimentaires**

- Présentation des réponses au questionnaire du Secrétariat
- Examen du projet d'avis et prochaines étapes

10h15 **Bien-être animal**

- Présentation des réponses au questionnaire du Secrétariat
- Examen du projet d'avis et prochaines étapes

10h45 *Pause*

11h00 **Gaspillage alimentaire**

- Présentation des réponses au questionnaire du Secrétariat
- Examen du projet d'avis et prochaines étapes

11h30 **Règles de catégorie d'empreinte environnementale du produit pour les produits de la pêche marine**

- Mise à jour sur les travaux du Groupe de discussion sur l'EEPCR pour les produits de la pêche marine par Pedro Reis Santos, Secrétaire général
- Examen du projet d'avis et prochaines étapes



12h00 Règles sanitaires et d'hygiène

- Présentation du projet d'avis sur les teneurs maximales en sulfites des crustacés par Pierre Commère, ADEPALE
- Examen du projet d'avis et prochaines étapes

12h25 AOB

12h30 Résumé des mesures à prendre

12h30 Fin de la réunion

Déjeuner buffet

DRAFT



Version annotée

Type	Point	Antécédents	Objectif	Documents
Examen du projet d'avis	Information sur les aliments à l'intention des consommateurs	Dans le cadre de la stratégie F2F, la COM a annoncé un certain nombre d'actions, notamment : l'harmonisation de l'étiquetage nutritionnel obligatoire sur le devant de l'emballage, l'établissement de « profils nutritionnels », la prise en compte de l'extension de l'origine ou de la provenance obligatoire, la révision de la date de commercialisation (« utilisation par » et « à consommer de préférence avant »). Celles-ci seront entreprises dans le cadre d'une révision du règlement FIC. La période de retour d'information de la feuille de route allait du 23 décembre 2020 au 4 février 2021. La période de rétroaction de la consultation publique s'est déroulée du 13 décembre 2021 au 7 mars 2022. L'adoption de la proposition législative est prévue pour le 4e trimestre 2022. Dans le cadre du PT de A6, MAC s'est engagé à produire des avis sur les initiatives mentionnées. En février 2021, le MAC a adopté un avis concernant la Feuille de route. Lors de la réunion du 29 janvier 2022, le GT3 a convenu qu'un questionnaire serait distribué, sur la base de la consultation publique.	Examen, paragraphe par paragraphe, du projet de texte.	<ul style="list-style-type: none"> - Page "Better Regulation" - Avis MAC - Compilation des réponses (par email) - Projet d'avis (par e-mail)
Examen du projet d'avis	Bien-être animal	Dans le cadre de la stratégie F2F, la COM s'est engagée à réviser la législation de l'UE sur le bien-être animal et à envisager des options pour l'étiquetage du bien-être animal. La période de commentaires de la feuille de route s'est déroulée du 6 juillet 2021 au 24 août 2021. La période de commentaires de la consultation publique s'est déroulée du 15 octobre 2021 au 21 janvier 2022. L'adoption de la proposition législative est prévue pour le T4 2023. Dans le	Examen, paragraphe par paragraphe, du projet de texte.	<ul style="list-style-type: none"> - Page "Better Regulation" - Compilation des réponses (par email) - Projet d'avis (par e-mail)

		cadre du PT de A6, MAC s'est engagé à produire des avis. Lors de la réunion du 29 janvier 2022, le GT3 a convenu qu'un questionnaire serait distribué.		
Examen du projet d'avis	Gaspillage alimentaire	Dans le cadre de la stratégie F2F, la COM s'est engagée à proposer des objectifs juridiquement contraignants au niveau de l'UE en matière de réduction du gaspillage alimentaire. Il vise à limiter l'impact de la chaîne d'approvisionnement alimentaire sur l'environnement et le climat et à garantir que davantage de nourriture est disponible pour la consommation humaine, créant ainsi un système alimentaire plus durable. La période de commentaires de la feuille de route allait du 1er octobre 2021 au 29 octobre 2021. La période de commentaires de la consultation publique est au T4 2021. L'adoption de la proposition législative est prévue pour le deuxième trimestre 2023. Dans le cadre du PT de A6, MAC s'est engagé à produire des avis. Lors de la réunion du 29 janvier 2022, le GT3 a convenu qu'un questionnaire serait distribué.	Examen, paragraphe par paragraphe, du projet de texte.	<ul style="list-style-type: none"> - Page "Better Regulation" - Compilation des réponses (par email) - Projet d'avis (par e-mail)
Examen du projet d'avis	Règles de catégorie d'empreinte environnementale des produits pour les produits de poisson marin	En 2020, la DG ENV a lancé une initiative politique sur une éventuelle proposition législative visant à étayer les allégations écologiques. Les règles relatives aux catégories environnementales de produits (PEFCR) sont en cours d'élaboration par des experts externes, y compris pour les produits de la pêche marine non transformés, sous l'égide d'un secrétariat technique. La première consultation ouverte a eu lieu du 2 août au 4 octobre 2021. Une deuxième consultation publique ouverte était prévue pour février/mars 2022. Lors de la réunion du 15 septembre 2021,	Examen, paragraphe par paragraphe, du projet de texte.	<ul style="list-style-type: none"> - Page "Better Regulation" - Première consultation ouverte - Mandat de GD - Projet d'avis (par e-mail)

		le GT3 a convenu de la création d'un GD chargé d'analyser les projets de documents avant la deuxième consultation ouverte. GD a finalisé sa proposition de projet de texte.		
Examen du projet d'avis	Règles sanitaires et d'hygiène	Dans le cadre du PT de A6, MAC s'est engagé à produire des avis lorsque des questions importantes sont portées à son attention. Lors de la réunion du 15 septembre 2021, l'ADEPALE a attiré l'attention sur la question de la teneur maximale en sulfite chez les crustacés. Lors de la réunion du 29 janvier 2022, le GT3 a convenu que Pierre Commère (ADEPALE) préparerait un projet de texte pour examen.	Examen, paragraphe par paragraphe, du projet de texte.	- Note technique d'ADEPALE - Projet d'avis (par e-mail)